VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 75

SOUTIEN A L'ECOLE SUPERIEURE D'ART DE CLERMONT METROPOLE

L'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM) est un établissement public de coopération culturelle à caractère administratif (EPCC) dont la Ville est membre fondateur aux côtés de l'État et de Clermont Communauté.

Cet EPCC est régi par des statuts et administré par un conseil d'administration, dirigé par un directeur, assisté par un conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante.

L'école, agréée par le Ministère de la Culture et de la Communication, a pour objet de dispenser un enseignement supérieur en arts plastiques et pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques :

- la préparation et la délivrance des diplômes nationaux ;
- la formation artistique, scientifique, et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques ;
- la conception et la mise en œuvre de recherches dans les diverses disciplines des arts plastiques ;
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et de recherches conduites par l'établissement et ses intervenants ;
- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires ;
- les partenariats avec les établissements locaux d'enseignement ;
- l'ouverture de l'école vers le public non étudiant, en proposant des formations spécifiques à d'autres publics ;
- les actions de diffusion en direction du grand public (expositions, publications,…) ;
- la formation continue.

Le soutien financier de la Ville est axé sur la mission de diffusion et l'apprentissage des pratiques artistiques vers les jeunes publics et adultes amateurs.

La subvention de fonctionnement 2019 était de : 40 000 €
Subvention sollicitée : 40 000 €
Subvention proposée : 40 000 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention ci-dessus.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 JAN. 2020

Le Maire,

Olivier BIANCHI